



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de LECTOURE ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2 ;

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L. 141-2 et R. 116-2 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2014 octroyant aux entreprises une autorisation permanente d'occuper le domaine public uniquement pour la réalisation de travaux urgents de dépannage ;

CONSIDÉRANT la demande par laquelle l'**Entreprise MAGRI**, dont le siège social est situé 5 rue des métiers à LECTOURE (32 700), sollicite la possibilité de bénéficier de ce dispositif,

A R R Ê T É

Article 1^{er} : L'**Entreprise MAGRI** est autorisée à occuper le domaine public du **24 septembre 2026 au 23 septembre 2027 inclus**, afin de réaliser des travaux ponctuels urgents de dépannage.

Article 2 : L'**Entreprise MAGRI** restera responsable de tous accidents pouvant résulter de la présente autorisation.

Article 3 : Le permissionnaire est tenu d'acquitter auprès du Régisseur habilité, une redevance d'occupation du domaine public fixée par délibération du Conseil Municipal révisable chaque année.

Article 4 : En application des dispositions du décret n° 65.29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de 2 mois après sa notification.

Article 5 : La présente autorisation est accordée sous réserve des droits des tiers et de toutes actions appartenant au Maire en matière de police municipale.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'**Entreprise MAGRI** qui devra l'apposer sur son véhicule et justifier le cas échéant, de la nature des travaux effectués.

Fait à LECTOURE, le 25 SEP. 2026

Le Maire,
Julien PELLICER



HÔTEL DE VILLE

Place du Général de Gaulle – 32700 LECTOURE – Tél : 05.62.68.70.22 – Fax : 05.62.68.91.60 – email : contact@mairie-lectoure.fr
Site : www.lectoure.fr